Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

No. FDS : 113488
V001.6

Rubson frameto traitement

Révision: 06.05.2011
Date d'impression: 27.01.2012

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:
Rubson frameto traitement
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Utilisation prévue:
Revêtement de protection anticorrosion des surfaces métalliques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00
Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):
Aucune classification nécessaire.

Éléments d'étiquetage (DPD):
Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Inhibiteur de corrosion
Substances de base pour préparations:
Copolymère styrène-acrylate
Adjuvants

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Tanins 1401-55-4	215-753-2	< 5 %	Xi - Irritant; R36/38
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	246-771-9	< 5 %	R52/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

4. Premiers secours

Description des premiers secours:

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
Il n'y a pas de données.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

Conseils aux pompiers:
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Porter un équipement de protection individuel.

Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pas de mesures spéciales nécessaires.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Craint le gel
Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 40 °C
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Revêtement de protection anticorrosion des surfaces métalliques

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:
Valable pour
France
Base
France INRS

aucun(e)

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Au cours de l'utilisation en grosse quantité.
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

Protection des yeux:
Lunettes de protection

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide faiblement visqueux Noir
Odeur	typique
pH (23 °C (73 °F))	5 - 7
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (23 °C (73.4 °F))	1,02 - 1,08 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 23 °C (73.4 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 3)	150 - 350 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Stabilité chimique:
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:
Voir section réactivité

Conditions à éviter:
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Matières incompatibles:
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

Irritation de la peau:
Irritation cutanée primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

Irritation des yeux:
Irritation des yeux primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	LD50 LC50 LD50	> 3.200 mg/kg > 3,55 mg/l > 20.000 mg/kg	oral inhalation dermal	6 h	rat rat cochon d'Inde	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	pas irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	not sensitising	Guinea pig maximisation test	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity

12. Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tanins 1401-55-4	LC50	37 mg/l	Fish	96 h	Gambusia affinis	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	LC50	30 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	EC50	> 95 mg/l	Daphnia	96 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	EC50	18,4 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistance et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4		aerobic	33 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol 25265-77-4	3,47				25 °C	

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:
Aucun danger

Transport ferroviaire RID:
Aucun danger

Navigation intérieure ADN:
Aucun danger

Transport maritime IMDG:
Aucun danger

Transport aérien IATA:
Aucun danger

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes),articles R 234-16,20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans),arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique d es dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982,14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustives de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.
Protection de l'environnement:	Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.